

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MAI 2017**

Délibération
n° 2017.05. 44.B

**Projet d'implantation
d'ombrières
photovoltaïques sur
le parking de Nautilus,
avec vente
d'électricité :
demande de
subventions**

LE ONZE MAI DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mai 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017**DELIBERATION
N° 2017.05. 44.B**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT**PROJET D'IMPLANTATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING DE NAUTILIS, AVEC VENTE D'ÉLECTRICITÉ : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

GrandAngoulême a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEP CV) par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, le 5 mai 2015. GrandAngoulême est soutenu par l'ADEME et la Région pour la mise en place du plan d'action TEPOS.

Fortement engagé dans la transition énergétique, GrandAngoulême a sollicité le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) pour la réalisation d'une étude de potentiel photovoltaïque sur son patrimoine.

L'étude a montré la faisabilité de l'implantation d'ombrières photovoltaïques raccordées au réseau, d'une puissance de 100 kWc maximum sur le parking du centre aquatique Nautilus. La surface des panneaux serait de 632 m². La production annuelle de cette installation est estimée à 112 100 kWh/an, ce qui équivaut à la consommation annuelle de 32 foyers.

Les recettes dues à la vente d'électricité produite par cette installation sont estimées à 13 559 €/an. Ce projet permettra également l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles au public.

Cette installation permettrait d'économiser 20 tonnes de CO2 et 1 233 g/an de déchets nucléaires chaque année.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en €	%
Ombrières photovoltaïques	217 500,00	Région (FEDER)	97 875,00	45,0%
		Autofinancement	119 625,00	55,0%
TOTAL	217 500,00	TOTAL	217 500,00	

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel et la réalisation de cette opération.

D'AUTORISER Monsieur le Président, Monsieur Jean REVEREAULT en sa qualité de Vice-président en charge de la transition écologique et énergétique, ou Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de Vice-président en charge des équipements sportifs, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'État, de l'ADEME et la Région.

D'AUTORISER Monsieur le Président, Monsieur Jean REVEREAULT en sa qualité de Vice-président en charge de la transition écologique et énergétique, ou Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de Vice-président en charge des équipements sportifs, à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 mai 2017	<u>Affiché le :</u> 16 mai 2017